

Appui au développement des entreprises

L'accompagnement des entreprises concerne :

- **les contrats d'appui entreprises** : un contrat unique et sur mesure pour articuler sur une durée de 2 ou 3 ans les soutiens financiers et techniques correspondant aux besoins des entreprises. Ce contrat s'adresse aux entreprises de l'industrie, de l'artisanat de production et de services à l'industrie présentant un projet de développement industriel ambitieux, lors des phases de création, de transmission/reprise, d'innovation ou de développement en France ou à l'international. Le contrat s'inscrit ainsi dans la durée et s'adapte à la taille de l'entreprise.
- **le renforcement des PME et des PMI** en fonds propres par l'abondement des fonds des sociétés de capital-risque.
- **les actions collectives à l'international** (salons, conventions d'affaires, organisation de missions), **la coopération interentreprises** à but économique (recherche d'économies d'échelle, ouverture de nouveaux marchés, intelligence économique) dans le cadre des systèmes productifs locaux, le secteur agriculture et agroalimentaire et la filière bois.
- **le soutien aux pépinières d'entreprises.**
- **le soutien à l'artisanat** : modernisation des pôles commerciaux et artisanaux (OMPCA), sociétés de caution mutuelle, plans d'actions sectoriels (PAS) et thématiques (PAT).
- **le soutien à l'action du FRIE** (Fonds régional d'innovation pour l'emploi).

Pour favoriser le développement des entreprises par l'innovation et faciliter l'échange des entreprises porteuses de projets de développement technologique (projets de nouveaux produits ou de nouveaux procédés),

- la mutualisation des compétences des laboratoires de Midi-Pyrénées est encouragée
- les structures de transfert de technologies sont soutenues: l'Agence Régionale de l'Innovation (**Midi-Pyrénées Innovation**), Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologies (CRITT), Plates-formes technologiques (PFT), ainsi que "l'incubateur" régional, qui facilite la création d'entreprises dans les secteurs technologiques innovants
- la présence des entreprises régionales dans les manifestations scientifiques internationales qui associent la recherche et le monde de l'entreprise est également favorisée, ainsi que l'extension de brevets français à l'étranger

L'agence de développement économique de la Région, **Midi-Pyrénées Expansion**, mène des actions de prospection et d'accueil des investisseurs, d'animation économique régionale (actions collectives de développement et coopération inter-entreprises) et de gestion de l'information.